



FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES
ET PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION
DU QUÉBEC (CSQ)



Revoir le modèle de financement et l'organisation
des services professionnels en milieu scolaire
pour répondre aux besoins de tous les élèves

Consultations prébudgétaires

Mémoire présenté à Monsieur Eric Girard, ministre des Finances
Février 2021

Présentation de la FPPE

La Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE) représente environ 10 000 membres répartis dans 69 des 72 centres de services scolaires francophones, commissions scolaires anglophones et à statuts particuliers. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

La FPPE représente les 35 corps d'emplois professionnels qui assurent des services directs à l'élève (dont les orthophonistes, les psychologues, les ergothérapeutes, les conseillères et conseillers à l'éducation préscolaire, les animatrices et animateurs à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire, les conseillères et conseillers d'orientation, les psychoéducatrices et psychoéducateurs), des services pédagogiques ainsi que des services administratifs.

La mission de la FPPE est de promouvoir le développement des intérêts professionnels, sociaux et économiques des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec. Elle défend les droits fondamentaux compris dans les chartes des droits et libertés de la personne, le droit d'association, le droit à la libre négociation et le droit à la liberté d'action syndicale. La FPPE travaille à protéger et à valoriser les services publics pour favoriser la réussite éducative, la motivation scolaire et le bien-être à l'école de nos enfants.

Table des matières

Présentation de la FPPE.....	2
Table des matières	3
Introduction	4
1. Seuil de services professionnels et décentralisation	5
Règles budgétaires	5
Ajout de ressources et reddition de compte	6
2. Financement des services aux élèves HDAA.....	8
3. Augmenter les services universels pour raviver la motivation scolaire	10
Prévenir plutôt que guérir	11
Améliorer l'accès aux services d'orientation.....	12
Reconnaître l'importance de la socialisation	13
Faciliter les périodes de transition	14
4. Des besoins criants à la FP et la FGA.....	15
5. Mettre en place des équipes professionnelles.....	16
Attention à la sous-traitance	17
Mettre en place des unités de services de base.....	18
Conclusion	21
Recommandations	21

Introduction

Dès son élection, le gouvernement Legault a promis de faire de l'éducation une véritable priorité nationale. Même si depuis un an, la pandémie bouscule tout sur son passage, comme société, nous devons plus que jamais poursuivre cet objectif. Récemment, des intellectuels influents du milieu de l'éducation ont d'ailleurs lancé un cri du cœur en ce sens : il faut repenser et relancer l'école publique¹.

C'est dans cette optique que la FPPE transmet ses recommandations dans le cadre des consultations prébudgétaires, en complément du mémoire réalisé par les centrales syndicales, dont la CSQ. En lien avec certaines annonces ministérielles, notamment le chantier de révision du modèle de financement des services aux élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), il nous apparaît essentiel que l'expertise spécifique des professionnelles et professionnels de l'éducation soit prise en considération.

Au cœur de la tempête, nous devons garder le cap sur la triple mission de l'école publique québécoise : instruire, qualifier, socialiser. Alors qu'il s'agit peut-être de l'aspect qui préoccupe le plus nos membres en cette année exceptionnelle, l'importance de la socialisation est souvent négligée. Soulignons que les élèves dont les résultats scolaires sont les plus préoccupants sont les jeunes de secondaire 3, 4 et 5; ceux qui ne peuvent toujours pas fréquenter leur établissement scolaire tous les jours. Comme le contexte de crise exacerbe les inégalités et que le soutien aux élèves vulnérables se trouve au cœur des interventions de la grande majorité de nos membres, nous sommes également très inquiets pour les élèves HDA et pour les élèves qui se préparent à vivre des transitions.

L'intervention d'une ou d'un professionnel peut faire toute la différence pour qu'un manque d'attention d'un élève ne dégénère pas en problème de comportement persistant, pour raviver la motivation grâce à un projet d'avenir stimulant, pour redonner confiance en ses capacités par le biais d'une intervention individualisée, pour retrouver du plaisir à l'école et sortir de l'isolement en prenant part à des activités scolaires ludiques et diversifiées... En ce sens, il est essentiel de se rappeler que l'école est un milieu de vie. Il faut miser sur la bienveillance et développer un modèle spécifique et adapté à la réalité scolaire plutôt que de continuer à fermer les yeux sur la tendance à médicaliser les difficultés scolaires et l'iniquité d'accès aux services.

La FPPE recommande de revoir la façon dont les services professionnels sont financés et organisés afin de briser les silos pour mieux travailler en équipe et de changer de paradigme en ciblant les besoins plutôt que les problèmes. Nous

¹ Maurice Tardif et Guy Bourgeault, « Repenser et relancer l'école publique », *La Presse*, lettre d'opinion, 18 janvier 2021.

croyons qu'en plus d'offrir un meilleur service aux élèves, cela ferait en sorte que les emplois de professionnelles et professionnels soient plus attrayants.

1. Seuil de services professionnels et décentralisation

En 2019, dans le cadre des consultations prébudgétaires, la FPPE recommandait la mise en place d'un plancher de services professionnels financés à même les allocations de bases des règles budgétaires des commissions scolaires. Nous proposons un modèle de financement ajusté en fonction des principaux indicateurs de vulnérabilités, des réalités régionales et de chaque secteur d'enseignement. La diversité des expertises requises en réseau scolaire devait également être considérée. Nous recommandons que ce budget soit spécifique, facilement identifiable et protégé.

Cette recommandation faisait écho à une promesse de l'équipe Legault ainsi définie dans le Plan de gouvernance scolaire de janvier 2018 :

« L'accès à un dépistage précoce et aux ressources professionnelles nécessaires s'avère crucial dans le développement d'un enfant. Il faut faire en sorte que toutes les écoles puissent bénéficier d'un plancher de services et que davantage de ressources financières soient allouées dans les milieux où les besoins sont les plus criants. Des enveloppes supplémentaires doivent être octroyées selon la taille et les caractéristiques des milieux socio-économiques dans les écoles ayant des classes spécialisées et pour soutenir l'intégration des enfants issus de l'immigration ²».

Règles budgétaires

Au printemps 2019, de nouvelles mesures faisant référence à des seuils de services ont bel et bien été ajoutées aux règles budgétaires :

15001 – Seuil minimal de services aux élèves – commissions scolaires

15025 – Seuil minimal de services pour les élèves

Dans les deux cas, il s'agit de fusions d'anciennes mesures budgétaires regroupées sous une nouvelle appellation. Si la mesure 15001 n'a pas vu son budget augmenté, une bonification considérable de 78,8M\$ a été octroyée à la mesure 15025 – Seuil minimal de services pour les élèves en 2019. En 2020, la mesure 15001 n'a obtenu aucune bonification et la mesure 15025 a reçu 7,26 M\$ de plus pour le primaire et 10,89 M\$ pour le secondaire. Rien ne nous permet de comprendre comment ces allocations ont été déterminées. Les budgets alloués à

² Coalition avenir Québec, Plan de gouvernance : remettre l'école entre les mains de sa communauté, janvier 2018, p. 8.

ces mesures ne fluctuent qu'en fonction de choix politiques et non en suivant des variables objectives et mesurables telles que le nombre d'élèves HDAA, l'indice de milieux socioéconomiques (IMSE), le seuil de faible revenu (SFR) ou le pourcentage d'élèves issus de l'immigration.

L'allocation de la mesure 15025 prévoit que toute école de 60 élèves et plus ait accès à une ressource technique et une ressource professionnelle ou enseignante deux journées et demie par semaine. Bien que l'établissement d'un seuil de services soit en apparence une bonne nouvelle, il demeure bien en deçà des besoins des élèves et des établissements. De plus, l'approche « buffet » où chacun des établissements « choisit le type de ressources qui complètera les services offerts à l'école » ne favorise malheureusement pas la stabilité des équipes ni l'accès à tous les services complémentaires. Ce type de mesure doit s'inscrire comme principe de base où une diversité de services doit être impérativement financés. Les principes de cohérence avec l'organisation des services complémentaires au sein des centres de services scolaires et des commissions scolaires doivent être davantage soutenus et se traduire dans la formulation même des mesures budgétaires. Considérant qu'avant même la mise en place de la mesure 15025, il y avait déjà assez de ressources professionnelles pour atteindre « l'équivalent d'une ressource technique et d'une ressource professionnelle ou enseignante deux journées et demie par semaine dans chaque école-bâtiment primaire et chaque école secondaire », soit la visée de ladite mesure, le moins qu'on puisse dire est qu'on manque d'ambition avec un tel plancher de services !

À la FPPE, nous demeurons convaincus que de véritables seuils de services professionnels permettraient de mieux répondre aux besoins des élèves. C'est pourquoi nous tendons la main au gouvernement Legault et nous réitérons notre volonté de travailler ensemble à la mise en place de seuils de services professionnels.

Ajout de ressources et reddition de compte

La FPPE tient à saluer l'augmentation du nombre de ressources professionnelles dans le réseau public depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Legault. Il s'agit d'une bonne nouvelle. En revanche, il y a davantage de professionnelles et professionnels qui vivent la précarité. Nombreuses sont les personnes engagées par le biais de mesures budgétaires décentralisées; leur travail est d'abord présenté à titre de projet spécifique dans le but de correspondre à l'énoncé de la mesure budgétaire. Dans la réalité, ces personnes font cependant les mêmes tâches que leurs collègues réguliers du même corps d'emplois. Des directions font ensuite le choix de les maintenir dans la précarité, prétextant que les budgets dédiés à ces « projets » sont imprévisibles. Il s'agit d'une pratique que nous dénonçons.

Un des principaux objectifs de la décentralisation des mesures budgétaires est de permettre à chaque établissement de faire leur propre choix de ressources. Si *a priori* l'intention est louable, on voit déjà poindre certains effets pervers, dont le déséquilibre dans l'offre de services. En fait, deux corps d'emplois sont surreprésentés dans l'ajout de ressources des dernières années : l'orthophonie et la psychoéducation. Il manque encore beaucoup de services en psychologie et en ergothérapie et les services professionnels qui s'adressent à l'ensemble des élèves – les services universels – tendent à être oubliés. C'est entre autres le cas des conseillères et conseillers d'orientation, des conseillères et conseillers à l'éducation préscolaire ou des animatrices et animateurs à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire. Il ne fait aucun doute pour la FPPE que ces expertises sont tout aussi nécessaires dans le réseau scolaire. Les services universels ne doivent pas faire les frais de la décentralisation.

Soulignons aussi que plusieurs mesures budgétaires visent spécifiquement l'ajout de ressources professionnelles, mais les directions d'établissement peuvent malgré tout choisir d'engager du personnel enseignant ou de soutien. Comme peu de mesures sont « protégées », elles peuvent être utilisées à différentes fins. C'est entre autres le cas de la mesure 15025 « seuil de services pour les élèves ». Cette autonomie peut certes faciliter le travail des directions, mais elle permet surtout de contourner les intentions ministérielles, d'embrouiller les exercices de redditions de compte et d'entacher la notion d'imputabilité.

Le Vérificateur général du Québec (VGQ) a d'ailleurs émis des recommandations en 2017 concernant l'utilisation des règles budgétaires décentralisées. Le VGQ déplorait que les paramètres de calculs des allocations pour les services éducatifs ne soient pas adaptés au portrait réel des besoins actuels, qui est notamment marqué par l'augmentation du nombre d'élèves HDAA. Il était aussi préoccupé du fait que le Ministère n'a pas la capacité de mesurer l'impact sur la réussite éducative des sommes octroyées par le biais des règles budgétaires décentralisées nouvellement créées : « Une mauvaise gestion de ces mesures [les mesures d'ajustements décentralisées] pourrait altérer le caractère équitable des subventions du MEES par rapport aux besoins des élèves et rendre difficile le suivi des sommes investies en lien avec les objectifs recherchés ³».

Encore une fois, ce sont les élèves qui en paient le prix. Les ressources n'ont d'autres choix que d'être focalisées sur les cas les plus lourds ou les plus urgents, impliquant une forme de délestage et des listes d'attente. On observe aussi des disparités importantes selon les régions, et ce, malgré l'augmentation du financement devant pourtant permettre d'améliorer l'accès aux ressources professionnelles. Déjà, d'un centre de services scolaires à l'autre, le ratio de ressources professionnelles par élèves est très varié. Désormais, c'est d'une école à l'autre que le niveau et la nature des services disponibles varient. Doit-on trouver acceptable de répondre à un élève qui a besoin de consulter un conseiller

³ Vérificateur général du Québec (VGQ), Audit de performance : Financement des commissions scolaires et gestion de leurs frais d'administration, automne 2017, p. 15.

d'orientation qu'il doit attendre parce qu'on a plutôt choisi d'engager une orthophoniste cette année ? Comment justifier que les élèves de Montréal aient moins accès à des services de psychologie que leurs voisins de la Montérégie ? En sommes-nous à recommander à des parents de déménager pour que leurs enfants fréquentent une école où il y a davantage de ressources professionnelles et qu'ils n'aient pas à payer des services privés ?

La FPPE recommande au ministère des Finances de mettre en place des mesures dans l'exercice budgétaire 2021-2022 visant à réduire l'iniquité d'accès pour les élèves aux services professionnels.

La FPPE recommande l'ajout aux allocations de base des règles budgétaires d'un seuil de services professionnels afin que les sommes qui y sont associées soient bel et bien utilisées à cette fin.

La FPPE recommande que les mesures budgétaires ayant pour objectif l'ajout de ressources professionnelles soient protégées.

2. Financement des services aux élèves HDAA

En août 2020, le ministre Jean-François Roberge a annoncé que dès la rentrée scolaire, des milliers d'heures de services directs seraient ajoutées grâce à la reconduction, sans condition, des budgets associés aux élèves HDAA. Plus encore, il a promis la mise sur pied d'un grand chantier menant à la révision du modèle de financement de ces services d'ici deux ans. La FPPE salue cet engagement et souhaite participer activement aux travaux de ce chantier.

La FPPE a effectué deux groupes de discussions et a fait parvenir un sondage en ligne auquel 932 membres ont répondu entre le 23 septembre et le 14 octobre 2020. Il ressort de ce sondage que 70,5% des professionnelles et professionnels impliqués dans le processus d'évaluation et de validation n'ont pas vu leurs tâches administratives allégées, malgré les annonces d'août 2020.

Les lacunes du modèle actuel sont connues : il est désuet, dysfonctionnel et ne permet pas de répondre aux besoins des élèves. On exige d'ailleurs que les professionnelles et professionnels émettent des diagnostics ou conclusions professionnelles qui ne correspondent plus aux normes de leurs professions (ex. troubles envahissants du développement plutôt que troubles du spectre de l'autisme, référence au DSM-IV qui a été remplacé depuis plusieurs années par le DSM-5).

Le manque d'accès aux services peut désormais faire en sorte qu'on retire à des élèves leur code HDAA et le financement associé. Une telle situation n'est pas anecdotique : dans le sondage, 69,3 % des membres ont mentionné avoir eu à jongler entre l'obligation de conserver un code et la difficulté de répondre aux critères qui y sont associés. Rappelons à cet effet que les centres de services scolaires ont des obligations légales à l'égard des élèves. Il est même arrivé à 39,9% des membres d'avoir eu à retirer un code à un élève parce que le niveau de services qui lui était offert était moindre que ce que prévoit son code.

Le même problème peut s'appliquer en amont. Par exemple, pour la reconnaissance d'une déficience langagière et l'obtention d'un code 34, il faut au préalable que l'élève ait eu accès à 6 mois de suivi en orthophonie. La situation est réellement alarmante : 59,9 % des personnes ayant répondu au sondage affirment qu'il leur est arrivé de ne pas pouvoir émettre un diagnostic en raison du manque d'accès aux services. Cette statistique monte à 81,9 % dans le cas des orthophonistes. Il est inacceptable que le réseau scolaire public – ou les parents qui en ont les moyens – ait à payer pour démontrer le besoin de services d'un enfant. Présentement, des centres de services scolaires ferment les yeux sur des situations carrément discriminatoires.

À la base, le modèle de financement des services aux élèves HDAA reflète bien mal la réalité : on ne peut financer des services pour l'élève qui a de grands besoins s'il ou elle n'a pas un trouble ou handicap reconnu par la codification du Ministère. L'évolution ou fluctuation des besoins de l'élève ne peut pas, ainsi, être prise en compte; lorsque « ça va bien » grâce aux services mis en place, on peut se voir dans l'obligation de retirer le code – et le financement – d'un élève parce que ses limitations sont réduites. Un seul diagnostic peut être reconnu alors que les élèves sont nombreux à avoir des problématiques multiples. Les services indirects, pourtant essentiels aux enseignantes et enseignants, ne sont pas inclus dans le calcul et les services en petits groupes ne sont pas considérés à leur juste valeur. Il s'agit d'exemples de problèmes rapportés. La liste des incongruités du modèle est longue.

Soulignons qu'on requiert l'expertise du personnel professionnel davantage pour les étapes qui mènent à la détermination d'un code – et d'un financement – que pour intervenir par la suite. Le financement ainsi obtenu permet principalement la pondération des classes et l'accès à des services de soutien, notamment offerts par les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée. Loin de nous l'idée de remettre en question la pertinence de ces services qui sont bien sûr indispensables. En revanche, dans tout ce processus, le personnel professionnel se sent instrumentalisé. Après l'étape de l'évaluation et de la validation, leur expertise en tant qu'intervenant n'est que peu sollicitée. Comme si leur rôle s'arrêtait après l'obtention du financement. Est-il nécessaire de rappeler que les personnes qui choisissent ces professions – et qui font les longues études

requis – aspirent à faire de la relation d'aide ? Elles souhaitent faire une différence et non une longue suite d'évaluations administratives.

Il est temps de reconnaître que le travail du personnel professionnel ne peut se résumer à évaluer pour coder – particulièrement pour les psychologues –; que l'étendue de leur expertise doit être davantage mise à profit; qu'elles et ils doivent avoir le temps et l'autonomie pour réaliser les interventions jugées requises (en amont et en aval). Le personnel professionnel habilité doit pouvoir exercer son jugement professionnel pour déterminer le bien-fondé ou non d'une évaluation, en fonction du contexte et des besoins de l'élève. Il est temps d'avoir une discussion sur le rôle de l'évaluation en milieu scolaire.

La FPPE recommande au ministère des Finances d'envoyer un message clair dans l'exercice budgétaire 2021-2022 pour démontrer la volonté gouvernementale de répondre aux besoins des élèves HDAA et ainsi faire de l'équité une réelle priorité en éducation.

La FPPE recommande que l'ensemble des problématiques liées au modèle de financement et d'organisation des services aux élèves HDAA soient considérées dans le chantier mis sur pied par le ministère de l'Éducation.

La FPPE recommande qu'une des pistes étudiées par les comités ayant pour mandat la révision du modèle de financement des services aux élèves HDAA soit la mise en place d'un modèle de financement statutaire basé entre autres sur les prévalences.

3. Augmenter les services universels pour raviver la motivation scolaire

Selon une enquête de l'Université de Sherbrooke⁴, 48% des jeunes présentent des signes inquiétants d'anxiété généralisée, voire de dépression. Cette situation est terriblement inquiétante. Bien avant la COVID-19, de plus en plus d'élèves vivaient avec des problèmes de santé mentale, et ce, dès le primaire. Force est de constater que l'anxiété chez les élèves ne cesse d'augmenter en raison du stress de la pandémie, du manque de socialisation et d'activités stimulantes, des choix difficiles de parcours scolaires et professionnels, du manque de motivation

⁴ Guillaume Lepage, « La pandémie fait bondir l'anxiété et les signes dépressifs chez les jeunes », *Le Devoir*, 29 janvier 2021.

ou des retards d'apprentissage... Le réseau de l'éducation semble pourtant à la remorque du réseau de la santé et des services sociaux à ce sujet.

Dans le *Plan d'action : services psychosociaux et services en santé mentale en contexte de COVID-19* que le gouvernement du Québec a publié en mai 2020, le milieu de l'éducation est à peine mentionné. En octobre, c'est le ministre délégué à la santé et aux Services sociaux, Monsieur Lionel Carmant, qui a annoncé l'octroi de 30 millions \$ pour faire face aux défis liés à la santé mentale des élèves. Ce budget était destiné à l'embauche de personnel du réseau de la santé et des services sociaux et du milieu communautaire pour réaliser des interventions de promotion et de prévention... dans les écoles. Même si, devant l'ampleur de la tâche, les renforts sont les bienvenus, le choix d'engager des acteurs externes pour intervenir dans les écoles est offusquant et incompréhensible. En janvier 2021, le ministre Jean-François Roberge s'est dit préoccupé par la santé mentale des élèves. Or, plutôt que d'ajouter des ressources, il a annoncé le lancement d'une application mobile coûteuse, une décision qui a laissé pantois les professionnelles et professionnels sur le terrain. Et récemment, c'est avec stupeur que nous avons appris que le gouvernement a décidé d'engager des psychologues du réseau privé au double du salaire offert aux psychologues du réseau scolaire⁵. Depuis cette annonce, la FPPE et ses syndicats reçoivent de nombreux témoignages de psychologues scolaires qui, offusqués et désenchantés, choisissent de quitter le bateau.

Il est urgent d'ajouter des ressources qui ont une expertise psychosociale dans le réseau scolaire. On pense bien sûr aux psychologues, mais aussi aux conseillères et conseillers d'orientation, aux travailleuses et travailleurs sociaux, aux psychoéducatrices et psychoéducateurs, etc. Le ministère de l'Éducation doit faire preuve de leadership pour que les réalités spécifiques au réseau scolaire soient prises en compte dans l'élaboration de stratégies qui répondent réellement aux besoins des élèves.

Prévenir plutôt que guérir

En raison du modèle d'organisation des services aux élèves HDAA, l'horaire des psychologues scolaires est complètement accaparé par des évaluations qui ne répondent qu'à des prérogatives administratives plutôt que de soulager et aider les élèves. Les vertus des mesures préventives sont connues et font consensus, mais tout le système est organisé pour reléguer de telles pratiques au second plan : la prévention ne génère pas d'argent ! En fait, le personnel professionnel a de moins en moins la marge de manœuvre pour utiliser son jugement professionnel pour déterminer le type d'intervention à utiliser ou les élèves à prioriser.

⁵ Vincent Larin, « Santé mentale : Québec sort le chéquier pour embaucher des psychologues au privé », *Le Journal de Québec*, 20 janvier 2021.

Dans le cadre du Mandat d'initiative sur l'augmentation préoccupante de la consommation de psychostimulants chez les enfants et les jeunes en lien avec le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH) de la Commission de la santé et des services sociaux – auquel les acteurs du réseau de l'éducation n'avaient par ailleurs pas été convoqués – il a non seulement été question de l'impact de la consommation de psychostimulants, mais aussi des aspects sociaux sous-jacents à la médicalisation. La médicalisation des problèmes sociaux peut être définie comme un « processus par lequel des problèmes non médicaux se qualifient et se traitent comme des problèmes médicaux, en décontextualisant les situations et en détournant l'attention de l'environnement social vers les individus ⁶», alors que la médicalisation de l'échec scolaire peut se résumer en un « processus qui conduit l'élève en difficulté à être appréhendé en tant qu'individu nécessitant des soins ⁷».

Qu'ils aient ou non un diagnostic, les élèves devraient avoir accès à des services. Le personnel professionnel souhaite pouvoir utiliser une approche axée sur les besoins de chaque élève et qui vise une compréhension globale des enjeux. Pour sortir du modèle de médicalisation des difficultés scolaires, il faut cesser de faire reposer le financement sur la quête de problèmes et de difficultés, mais plutôt financer et organiser les services en fonction des besoins des élèves. Le réseau scolaire doit pouvoir assurer l'accès à un niveau de services universels minimal pour répondre aux besoins des élèves *au bon moment* plutôt que *d'attendre l'échec* ou la difficulté persistante pour agir. Il doit également pouvoir prévenir en amont lorsque les problématiques sont mineures. Puis avoir la possibilité, en aval, d'assurer une continuité dans l'aide apportée afin d'éviter les pièges et de consolider les acquis.

Améliorer l'accès aux services d'orientation

Le lien entre l'accès aux services d'orientation et la persévérance scolaire est démontré. En cette période où le niveau d'anxiété et le nombre d'élèves à risque d'échec atteignent de nouveaux sommets, tout doit être mis en œuvre pour raviver la motivation scolaire.

Avoir un projet scolaire ou professionnel favorise l'investissement dans les études, donne un sens aux apprentissages et permet de se rattacher à un rêve à la fois stimulant et réaliste. Dans le contexte de pandémie, l'accès à des services d'orientation scolaire et professionnelle personnalisés est particulièrement important en raison de l'anxiété face aux modifications de parcours scolaire. Il faut aider les élèves à combler l'écart entre leur implication à l'école et leurs objectifs

⁶ Ichiro Kawachi et Peter Conrad (1996); cités dans Barbara Mintzes (2002), dans Comissoin de l'éthique de la science et de la technologie, *Avis – Médicaments psychotropes et usages élargis : un regard critique*, Québec, 2009, p. 24.

⁷ Stanislas Morel, *La médicalisation de l'échec scolaire*, Paris, la Dispute, coll. « l'enjeu scolaire », 2014.

à court, moyen et long terme. Pour plusieurs, sortir de l'indécision et mûrir de façon vocationnelle est encore plus complexe en raison de la situation exceptionnelle.

Au-delà de l'information grappillée aléatoirement sur Internet, les élèves doivent avoir accès à de l'aide professionnelle. Une véritable démarche d'orientation comprend plusieurs facettes et l'élément principal consiste pour l'élève à apprendre à se connaître davantage, à mieux cibler ses intérêts personnels et ses aspirations professionnelles. Une telle démarche favorise la déconstruction de certains préjugés; elle facilite le passage aux études professionnelles, postsecondaires ou favorise l'insertion professionnelle. En ce sens, le lancement de plateformes web et d'une énième application sont des initiatives qui ratent la cible.

La FPPE déplore qu'en plus du manque chronique de ressources professionnelles en orientation dans les écoles, ces spécialistes aient de moins en moins de temps à consacrer aux élèves. Plutôt que d'être focalisé sur les besoins des élèves et la relation d'aide, le calendrier de travail de plusieurs conseillères et conseillers d'orientation (CO) est déjà rempli par des tâches administratives (à l'organisation scolaire particulièrement) et de classement. Il faut repenser l'organisation du travail pour que les élèves aient accès à ces services indispensables.

Reconnaître l'importance de la socialisation

Il est opportun de se rappeler que la mission de l'école est non seulement d'instruire, mais aussi de qualifier et de socialiser. Pour bien des élèves, la pandémie implique de vivre des deuils, qu'il s'agisse de la perte d'un être proche ou du deuil « de la vie d'avant ». L'impact du manque de socialisation ne doit pas être sous-estimé. Si certains élèves ont besoin de services professionnels individualisés, tous doivent bénéficier d'un environnement scolaire bienveillant. L'école doit demeurer un milieu de vie où les élèves vivent des expériences collectives, apprennent l'échange, le partage, la résolution de conflits...

Le rôle important des services universels qui s'adressent à l'ensemble des élèves est aussi trop souvent oublié. C'est particulièrement le cas des services d'animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire (SASEC). Impliqués entre autres dans les projets environnementaux, les comités d'élèves, la transition primaire-secondaire ou l'éducation à la sexualité, les animatrices et animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire (AVSEC) font vivre des activités stimulantes aux élèves, invitent à la réflexion et à l'introspection et favorisent le vivre-ensemble, l'empathie et l'ouverture. Les AVSEC font de l'école un laboratoire de vie. Bien sûr, les règles sanitaires rendent impossible la tenue des activités habituelles, mais le personnel scolaire sait faire preuve de créativité et adapter ses interventions à la nouvelle réalité. Ce sont souvent vers eux que les élèves vont spontanément se confier, ils ont un lien privilégié.

Malheureusement, le nombre d'AVSEC est en baisse depuis des années. Quelques centres de services scolaires évoquent même – à tort – le retrait des mentions au SASEC dans la Loi sur l'instruction publique (projet de loi n°40 sanctionné) pour justifier l'abolition de l'ensemble des postes. Plus que jamais, nous avons besoin de l'expertise de ces professionnelles et professionnels pour favoriser le vivre-ensemble, l'empathie et la bienveillance.

Faciliter les périodes de transition

Le contexte de pandémie rend les périodes de transition plus difficiles que lors des années précédentes. Les services d'orientation sont essentiels pour accompagner les élèves du secondaire vers le collégial, la formation professionnelle, la formation générale des adultes, les programmes axés sur l'emploi ou vers le marché du travail. Soulignons aussi que les AVSEC sont souvent impliqués dans le passage primaire-secondaire.

Il ne faut pas oublier les plus jeunes qui vivront en septembre leur première transition scolaire. Prendre l'autobus scolaire accompagné d'un parent, visiter un nouvel établissement scolaire au printemps ou être accueilli par un visage familier peut faire la différence. Malheureusement, plusieurs des activités facilitant la première transition ne pourront pas se tenir cette année, ce qui inquiète le personnel professionnel. Il faut non seulement répondre aux besoins des enfants, mais aussi accompagner les parents qui s'inquiètent de vivre une première rentrée scolaire dans le contexte actuel.

Le ministère de l'Éducation a publié au printemps 2020 un rapport d'évaluation très positif du programme Passe-Partout qui s'adresse aux enfants de quatre ans et leurs parents. Depuis plus de quarante ans, ce programme a fait ses preuves pour faciliter la première transition scolaire, soutenir la compétence parentale et favoriser le développement global des enfants. Il est d'ailleurs démontré que les enfants qui ont participé à Passe-Partout sont proportionnellement moins nombreux à présenter des vulnérabilités à la maternelle⁸. Il est temps de reconnaître ce programme à sa juste valeur et le développer partout au Québec.

La FPPE recommande au ministère des Finances de souligner l'importance des services universels dans le réseau scolaire public dans le cadre de l'exercice budgétaire 2021-2022 et d'y allouer des allocations protégées. Minimalement, y interdire les coupures de services.

La FPPE recommande qu'un meilleur arrimage soit fait entre le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé et des Services sociaux pour répondre aux besoins de santé mentale des élèves.

⁸ Institut de la statistique du Québec, Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle, Tome1, février 2019, p. 143.

La FPPE recommande l'élimination du plafond de financement du programme Passe-Partout, de permettre la croissance du nombre d'inscriptions et l'implantation du programme dans tous les centres de services scolaires et commissions scolaires qui le souhaitent.

4. Des besoins criants à la FP et la FGA

La formation professionnelle (FP) et la formation générale des adultes (FGA) sont trop souvent les parents pauvres du réseau de l'éducation. La FPPE a salué les investissements récemment consentis à ces secteurs, même s'ils sont loin d'être à la hauteur des besoins.

La FP est clairement un levier essentiel pour la reprise économique post-pandémie. Il est donc urgent de revoir complètement le mode de financement qui est devenu inadéquat et dépassé. Par exemple, le financement de la formation à temps partiel n'y est toujours pas prévu. En ce qui a trait à la FGA, la situation est d'autant plus alarmante que le niveau de décrochage a atteint un sommet inquiétant : 18 % des adultes en formation auraient décroché cette année selon les données que le ministre Jean-François Roberge a partagées lors d'une rencontre avec les partenaires du réseau de l'éducation. Non seulement la situation de ces élèves est inquiétante, mais soulignons aussi que cette hausse du décrochage aura un effet dévastateur sur le financement de la FGA dans les prochaines années. Le modèle de financement de la FGA est lui aussi complètement à repenser pour s'assurer que les élèves – de plus en plus jeunes – qui fréquentent ces centres aient de meilleures conditions pour favoriser leur réussite.

Il est temps de prendre en considération les besoins des élèves de ces deux secteurs en matière de services complémentaires. Les mesures budgétaires *accroche-toi en FP / FGA* sont bien insuffisantes devant l'ampleur des besoins. D'abord, les Régimes pédagogiques de ces secteurs doivent être modifiés pour y bonifier l'accès aux services complémentaires. Encore aujourd'hui, comme s'ils étaient des élèves de seconde zone, les élèves de la FP et de la FGA n'ont pas le droit aux mêmes services que les élèves du secteur des jeunes. Cette situation est inacceptable. Pourtant, nombre d'études démontrent que les élèves au secteur adulte et à la formation professionnelle présentent de grands besoins d'accompagnement. Ils vivent souvent des situations complexes et doivent composer avec diverses difficultés d'apprentissage et vulnérabilités. Dans la majorité des cas, les défis rencontrés par les élèves sont importants à la FP et à la FGA.

Un sérieux coup de barre doit être donné afin que les centres de FP et FGA soient en mesure d'offrir aux élèves les services dont ils ont besoin, car les ressources professionnelles en place sont clairement insuffisantes. Il faut particulièrement bonifier les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) dont le rôle est entre autres de soutenir les adultes qui souhaitent s'engager dans un parcours de formation. En ce qui a trait aux élèves à besoins particuliers, qu'ils soient identifiés EHDAA ou non, les centres n'ont tout bonnement pas assez de ressources pour appliquer les *Lignes directrices pour assurer la cohérence des actions entreprises au regard de la démarche d'accompagnement de l'élève ayant des besoins particuliers [FP / FGA]* publiées par le Ministère il a y quelques années. On constate d'ailleurs d'immenses disparités dans l'offre de services. Cette situation est décrite depuis des années par l'ensemble des acteurs du réseau, y compris les cadres scolaires :

« Les commissions scolaires constatent qu'on ne leur fournit pas les moyens suffisants pour assumer leurs obligations notamment en FGA et en FP. Ces élèves ne reçoivent pas tous les services dont ils ont besoin, les enseignants sont souvent démunis et manquent de soutien pour aider leurs élèves. Les enseignants, les élèves et les gestionnaires d'établissement ont tous conscience de la différence de traitement entre les EHDAA du secteur des jeunes par rapport à ceux de la FGA ou de la FP ⁹».

La FPPE recommande que les modèles de financement des secteurs de la FP et de la FGA soient entièrement revus et modernisés et que, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2021-2022, le financement qui y sont associés soit augmenté afin d'y ajouter des ressources professionnelles.

La FPPE recommande la révision des Régimes pédagogiques pour assurer aux élèves de la FP et de la FGA les mêmes droits d'accès à des services complémentaires que les élèves du secteur des jeunes.

5. Mettre en place des équipes professionnelles

La particularité de l'intervention en réseau scolaire réside dans le fait de s'inscrire dans le milieu de vie de chaque enfant : l'école. À l'école, l'enfant est en classe, mais il vit aussi des interactions dans la cour d'école, à l'heure du dîner, dans les corridors, au service de garde, avec des jeunes de différents âges et des adultes... C'est ce qui permet aux ressources de développer une expertise spécifique au

⁹ Association québécoise des cadres scolaires, Services complémentaires aux élèves ayant des besoins particuliers en formation générale des adultes et en formation professionnelle, Avis, 2016, p. 5-6.

monde scolaire. Jamais une ressource professionnelle en consultation privée n'aura un tel regard, un tel accès.

Attention à la sous-traitance

Faute de ressources disponibles, plusieurs organisations scolaires publiques (et même l'actuel gouvernement) ont recours à des services privés, entre autres pour faire des évaluations en orthophonie et en psychologie. On choisit la sous-traitance même si le taux horaire des ressources privées est plus du double que le salaire des ressources internes. La situation prend de l'ampleur depuis quelques années. Des centres de services scolaires passent désormais par des agences privées pour recruter des ressources professionnelles. Cette pratique coûte très cher et amène son lot de dérives.

Depuis des années, il est documenté que le recours à la main-d'œuvre indépendante désorganise le réseau de la santé et des services sociaux en plus de nuire à la sécurité et à la qualité des soins aux patients. Avec la pandémie, ces agences ont profité de la situation pour engranger plus de profits. Le gouvernement a d'ailleurs dénoncé les pratiques « inacceptables » et « abusives » des agences de placement¹⁰. Il est encore temps d'agir pour ne pas revivre le même cauchemar dans le réseau de l'éducation en envoyant un message clair : le recours au privé et aux agences de placement n'a pas sa place dans le réseau scolaire public.

La FPPE souhaite aussi mettre en garde contre la sous-traitance déguisée en « partenariat ». Plusieurs organismes communautaires et fondations travaillent avec des jeunes et visent entre autres à contrer le décrochage scolaire. Certains de ces partenariats se font dans un esprit collaboratif et dans le cadre de projets spécifiques liés à la mission des organismes. L'action respective du personnel scolaire et des intervenantes et intervenants communautaires représente alors une richesse pour les jeunes.

Cependant, le manque de ressources dans le réseau scolaire combiné au financement par projet des organismes externes a changé la donne : les « partenaires » en viennent à remplacer les ressources scolaires, engendrant confusion de rôle et frustration et, en définitive, une perte réelle de services pour les élèves. En effet, c'est le caractère universel des services qui disparaît lorsqu'un organisme prend en charge certaines activités, car elles ne s'adressent qu'à un nombre restreint d'élèves, elles ont parfois des standards douteux et elles ne perdurent pas dans le temps.

Plusieurs membres ont également constaté que certaines ressources externes offrent de la relation d'aide et en viennent même à exercer des activités réservées à différentes professions, sans avoir les qualifications requises. Rappelons

¹⁰ Tommy Chouinard et Vincent Larouche, « Agences de placement : Québec dénonce les pratiques "innacceptables", *La Presse*, 25 avril 2020.

d'ailleurs que les antécédents judiciaires de tous les intervenants scolaires sont contrôlés, qu'ils sont partie prenante de l'équipe-école et qu'ils doivent rendre compte aux directions d'établissement. Il est arrivé que la confiance des élèves et de leurs parents à l'égard de l'école soit ébranlée à la suite d'interventions inappropriées de ressources externes.

La confusion est particulièrement importante dans le cas des projets financés par le Secrétariat à la jeunesse. Dans « l'Axe 2 – éducation », les objectifs sont très similaires à ceux du ministère de l'Éducation : augmenter la persévérance scolaire, la diplomation et la qualification des jeunes à risque de décrochage; soutenir l'accessibilité et la participation aux activités parascolaires; favoriser l'accès aux services d'orientation scolaire et professionnelle; valoriser les formations professionnelles et techniques; encourager l'accès aux études supérieures. Plusieurs des projets ainsi financés sont clairement dans une logique de substitution aux services publics, notamment en orientation scolaire et professionnelle. Alors que les CO du réseau scolaire peinent à avoir du temps pour rencontrer les élèves, des ressources externes qui n'ont pas nécessairement les qualifications requises en viennent à avoir leur bureau dans l'école ! Sur le terrain, la confusion entre les services qui relèvent du ministère de l'Éducation et ceux du Secrétariat à la jeunesse commence à se faire sentir et crée de réelles tensions.

La meilleure façon de contrer ces dérives est d'envoyer un message fort : les partenariats doivent se faire dans une perspective de complémentarité et ne doivent en aucun cas remplacer les services scolaires. Les rôles, les mandats et les responsabilités de chacun doivent être clairs pour assurer la protection et la qualité des services publics, ainsi que l'autonomie des organismes communautaires. Le ministère de l'Éducation doit conserver le leadership en matière de persévérance scolaire et définir une vision claire à laquelle tous les intervenants se réfèrent.

Mettre en place des unités de services de base

Le travail en équipe multidisciplinaire et sa complémentarité font toute la différence dans le milieu scolaire. Adopter des approches diversifiées de façon concertée est la clé pour offrir des services qui répondent aux besoins de l'ensemble des élèves et plus spécifiquement pour les élèves vulnérables et HDAA. Les professionnelles et professionnels ne veulent pas être perçus comme des consultants externes qui offrent leur expertise d'une école à l'autre, car elles et ils font partie intégrante des équipes-écoles.

Cette année, l'instabilité de la situation a mis en lumière que certains modèles d'organisation fonctionnent mieux que d'autres. Les milieux où l'adaptation à la pluralité des changements induits par la pandémie s'est le mieux déroulée sont ceux où les services éducatifs complémentaires sont demeurés regroupés au sein des centres de services scolaires. Ce type d'organisation du travail a permis de procéder plus facilement aux différents

ajustements ponctuels requis et une plus grande concertation au sein des équipes. Tout en respectant le principe de subsidiarité, force est de reconnaître qu'en ce qui concerne spécifiquement les services complémentaires, l'organisation centralisée est plus profitable.

La FPPE recommande donc la mise en place d'équipes professionnelles multidisciplinaires au niveau des centres de services scolaires. Ces équipes – que l'on pourrait appeler des unités de services de base – permettraient d'assurer un accès universel et équitable à l'ensemble des services éducatifs complémentaires. Ces équipes seraient composées de membres du personnel professionnel de plusieurs corps d'emplois et déployées par établissement ou regroupement d'établissements dans les écoles et les centres de formation professionnelle et aux adultes. Au primaire, les points d'ancrage de ces unités de services de base pourraient être les centres de services scolaires, même si les ressources demeurent bien sûr déployées dans les écoles.

C'est ce qui faciliterait la concertation, à la fois en équipe multidisciplinaire et par corps d'emplois. Plutôt que de travailler en silo et se dédoubler, le personnel professionnel pourrait déterminer de façon collégiale des pistes d'action pour répondre aux besoins des élèves. Ce sont aussi les espaces de concertation qui permettent au milieu de développer de nouvelles façons de faire, de mettre en application les connaissances issues de la recherche, d'intervenir avec agilité et créativité, de travailler avec les ressources du milieu et les différents partenaires de la communauté. Afin d'assurer la cohésion des unités de services de base, une pratique qui nous apparaît constructive serait de nommer une ou des personnes répondantes qui agiraient comme intervenantes pivots. Les unités de services de base devraient être déployées par secteur : préscolaire, primaire, secondaire, sans oublier la formation professionnelle et la formation générale des adultes.

Prenons l'exemple de l'ergothérapie : il y a encore 33 centres de services scolaires ou commissions scolaires, soit près de la moitié, qui n'offrent pas ce service. Comme il n'est toujours pas reconnu au Régime pédagogique et que l'organisation du travail n'est pas pensée en termes d'équipe professionnelle, les milieux qui ne connaissaient pas le rôle de l'ergothérapie en milieu scolaire n'ont pas le réflexe d'engager de telles ressources. Pourtant, les centres de services scolaires et commissions scolaires qui ont fait le choix d'engager des ergothérapeutes ne retourneraient jamais en arrière ! L'ergothérapie y est aujourd'hui considérée à titre de service essentiel en réseau scolaire, un service qui peut faire toute la différence non seulement dans les classes spécialisées, mais aussi dans les classes ordinaires pour prévenir des difficultés, faciliter l'apprentissage et l'adaptation. Loin de valoriser le développement de nouvelles expertises, le mode de financement actuel et la décentralisation encouragent les établissements à faire des choix à courte vue, en fonction de ce qu'ils connaissent déjà.

Comme la grande majorité des professionnelles et professionnels travaillent dans plusieurs écoles, il est essentiel de mettre en place un mécanisme permettant

d'avoir une vision globale du travail. Le personnel professionnel a besoin d'un espace d'échange avec des collègues de leur profession ou qui vivent des situations similaires dans leurs écoles respectives. C'est ce qui leur permet d'exercer leur jugement professionnel, de partager des stratégies porteuses et novatrices, de conseiller et d'accompagner adéquatement les équipes-écoles.

Cette visée n'est pas nouvelle : plusieurs professionnelles et professionnels se souviennent de l'énergie déployée et des formations reçues pour la mise en place du programme des quatre services éducatifs complémentaires au début des années 2000. L'importance d'une « vision globale » et de « services intégrés dans un système cohérent, coordonnés et harmonieux ¹¹» faisait déjà consensus. Le contexte actuel de mise en place de nouvelles formes de gouvernance nous apparaît comme une occasion à saisir pour bien définir le rôle d'un « centre de services scolaires » et actualiser le modèle d'organisation des services complémentaires. Afin que cette fois-ci, le virage s'effectue réellement, il faut une volonté politique clairement affirmée et des engagements concrets au niveau des centres de services scolaires et des directions d'établissement.

La FPPE recommande au ministère des Finances de protéger les services publics et mettre en place des mesures pour mieux contrôler le recours au privé et à l'externalisation dans le réseau scolaire.

La FPPE recommande au ministère des Finances de souligner l'importance du travail en équipe multidisciplinaire et la diversité des services offerts dans le réseau scolaire dans le cadre de l'exercice budgétaire 2021-2022.

La FPPE recommande la mise en place d'équipe professionnelle structurée dans chaque centre de services scolaire ou commission scolaire au primaire, au secondaire, en formation professionnelle et à la formation générale des adultes.

La FPPE recommande la mise en place de structures de rencontres et d'échanges professionnels par corps d'emplois dans chacun des centres de services scolaires et commissions scolaires.

La FPPE recommande que l'ergothérapie soit reconnue à titre de service éducatif complémentaire dans le Régime pédagogique.

¹¹ Ministère de l'éducation, *les services éducatifs complémentaires : en bref*, 2002, p. 3.

Conclusion

Le réseau scolaire a de grandes difficultés à attirer et retenir du personnel qualifié. Dans le cas des professionnelles et professionnels, les conditions salariales sont bien en deçà de ce qu'offrent le secteur privé ou même les autres réseaux publics et parapublics. Par exemple, le salaire offert en 2017 aux ingénieures et ingénieurs du réseau scolaire était de 9% à 32% plus bas que les comparables public (CIUSS et gouvernement du Québec) et parapublic (Hydro-Québec). Dans le cadre d'un sondage de la FPPE, 72,5% des ingénieurs et architectes scolaires étaient en poste depuis moins de cinq ans, ce qui en dit long sur les difficultés de rétention de personnel. Pourtant, considérant l'état de vétusté des bâtiments scolaires et l'ampleur des investissements consacrés au Plan québécois des infrastructures pour le réseau de l'éducation, avoir à l'interne de telles ressources professionnelles fait toute la différence et permet aux centres de services scolaires et commissions scolaires d'être des « clients-experts », de garder le contrôle sur les chantiers et de promouvoir une architecture scolaire au goût du jour afin de répondre aux besoins des élèves et du personnel.

Il n'y a pas que les conditions salariales qui nuisent à l'attraction et à la rétention du personnel. La lourdeur de la tâche, le manque de reconnaissance, le manque de travail d'équipe, la précarité et le peu d'autonomie professionnelle sont les problèmes les plus souvent évoqués. Nous ne pouvons plus passer sous silence la souffrance vécue par le personnel, il est urgent d'agir pour démontrer l'importance qu'on accorde comme société au travail réalisé par le personnel professionnel scolaire.

La pandémie nous rappelle à quel point il est important de mettre en place des structures fonctionnelles et solides pour traverser les crises. Elle nous rappelle aussi que les services publics sont indispensables à toute société qui se veut juste, inclusive et égalitaire. Prenons-en acte et assurons-nous de favoriser l'équité dans l'accès aux services professionnels dans le réseau scolaire afin que tous les élèves du Québec puissent réellement avoir les mêmes chances de réussite.

Recommandations

1. La FPPE recommande au ministère des Finances de mettre en place des mesures dans l'exercice budgétaire 2021-2022 visant à réduire l'iniquité d'accès pour les élèves aux services professionnels
 - a. La FPPE recommande l'ajout aux allocations de base des règles budgétaires d'un seuil de services professionnels afin que les sommes qui y sont associées soient bel et bien utilisées à cette fin.
 - b. La FPPE recommande que les mesures budgétaires ayant pour objectif l'ajout de ressources professionnelles soient protégées.

2. La FPPE recommande au ministère des Finances d'envoyer un message clair dans l'exercice budgétaire 2021-2022 pour démontrer la volonté gouvernementale de répondre aux besoins des élèves HDAA et ainsi faire de l'équité une réelle priorité en éducation.
 - a. La FPPE recommande que l'ensemble des problématiques liées au modèle de financement et d'organisation des services aux élèves HDAA soient considérées dans le chantier mis sur pied par le ministère de l'Éducation.
 - b. La FPPE recommande qu'une des pistes étudiées par les comités ayant pour mandat la révision du modèle de financement des services aux élèves HDAA soit la mise en place d'un modèle de financement statutaire basé entre autres sur les prévalences.
3. La FPPE recommande au ministère des Finances de souligner l'importance des services universels dans le réseau scolaire public dans le cadre de l'exercice budgétaire 2021-2022 et d'y allouer des allocations protégées. Minimale, y interdire les coupures de services.
 - a. La FPPE recommande qu'un meilleur arrimage soit fait entre le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé et des Services sociaux pour répondre aux besoins de santé mentale des élèves.
 - b. La FPPE recommande l'élimination du plafond de financement du programme Passe-Partout, de permettre la croissance du nombre d'inscriptions et l'implantation du programme dans tous les centres de services scolaires et commissions scolaires qui le souhaitent.
4. La FPPE recommande que les modèles de financement des secteurs de la FP et de la FGA soient entièrement revus et modernisés et que, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2021-2022, le financement qui y sont associés soit augmenté afin d'y ajouter des ressources professionnelles.
 - a. La FPPE recommande la révision des Régimes pédagogiques pour assurer aux élèves de la FP et de la FGA les mêmes droits d'accès à des services complémentaires que les élèves du secteur des jeunes.
5. La FPPE recommande au ministère des Finances de protéger les services publics et mettant en place des mesures pour mieux contrôler le recours au privé et à l'externalisation dans le réseau scolaire.

6. La FPPE recommande au ministère des Finances de souligner l'importance du travail en équipe multidisciplinaire et la diversité des services offerts dans le réseau scolaire dans le cadre de l'exercice budgétaire 2021-2022.
 - a. La FPPE recommande la mise en place d'équipe professionnelle structurée dans chaque centre de services scolaire ou commission scolaire au primaire, au secondaire, en formation professionnelle et à la formation générale des adultes.
 - b. La FPPE recommande la mise en place de structures de rencontres et d'échanges professionnels par corps d'emplois dans chacun des centres de services scolaires et commissions scolaires.
 - c. La FPPE recommande que l'ergothérapie soit reconnue à titre de service éducatif complémentaire dans le Régime pédagogique.